A : Producteurs et acteurs commerciaux de cacao Fairtrade
Membres Fairtrade
CC : Comité des Standards
Personnel de Fairtrade International
Personnel de FLOCERT

Ricardo Guimaraes
Chef d'Unité - Prix
r.guimaraes@fairtrade.net

08 avril 2025

Annonce de Fairtrade International concernant le Différentiel de Prix du Cacao - avril 2025

Chers Partenaires,

Le Standard Fairtrade pour le Cacao exige des acteurs commerciaux qu'ils paient un différentiel de prix pour les fèves de cacao Fairtrade lorsque le prix de référence en Côte d'Ivoire ou au Ghana est inférieur au Prix Minimum Fairtrade (PMF) niveau FOB. La Prime Fairtrade (221 EUR/MT pour la Côte d'Ivoire et 240 USD/MT pour le Ghana) doit être payée en plus du différentiel du PMF.

Pour les livraisons entre le 1er avril et le 30 septembre 2025, le prix de référence pour la Côte d'Ivoire (« valeur FOB garantie ») est de 3.229.572 XOF/MT, soit 4.923,45 EUR/MT (en utilisant le taux de change fixé, taux actuel 1 EUR = 655,957 XOF). Étant donné que le PMF est de 2.206 EUR/MT, aucun différentiel de PMF Fairtrade n'est à payer.

La réglementation nationale en Côte d'Ivoire exige que les contrats avec les producteurs et les centres d'achat incluent les informations sur la prime de durabilité payée, comme le montant en devise locale (XOF). Pour plus de clarté, il est demandé aux parties contractantes d'utiliser le même taux de change (1 EUR = 655,957 XOF) comme indiqué ci-dessus pour calculer le paiement en XOF du différentiel PMF aux producteurs lorsqu'un différentiel PMF doit être payé. Il est également recommandé d'utiliser ce même taux de change pour calculer le paiement en XOF de la Prime Fairtrade aux producteurs.

Il n'y a pas de valeur de référence FOB publiée pour le Ghana. La question de savoir si un différentiel PMF doit être payé ou non doit donc être définie individuellement, c'est-à-dire par contrat.

Pour les marchés non réglementés (au niveau mondial sauf en Côte d'Ivoire et au Ghana), le PMF FOB de 2.400 USD/MT, ou le prix du marché, le plus élevé des deux, et la Prime Fairtrade de 240 USD/MT doivent être payés lors de l'approvisionnement sous les conditions Fairtrade.

Veuillez noter l'annonce:

- À partir du mois d'octobre 2021, pour être en conformité avec l'exigence 4.3.3, les organisations transfèrent tout paiement de différentiel de PMF à leurs membres dans les 30 jours suivant sa réception par l'organisation.

- Le Prix Minimum Fairtrade et la Prime Fairtrade pour le cacao conventionnel et biologique de Côte d'Ivoire sont fixés en euros et s'appliquent à toutes les livraisons à partir du 1er octobre 2023.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter notre Unité des Standards & Prix à standards-pricing@fairtrade.net

Bien cordialement,

Ricardo Guimaraes

Fairtrade International (FLO)
Bonner Talweg 177 | 53129 Bonn | Germany
Phone +49 (0) 228-949 23 | Fax +49 (0) 228-242 17-13
E-Mail info@fairtrade.net | www.fairtrade.net

Fairtrade Labelling Organizations International e.V. German Register of Associations, No. VR 7795